

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/03

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

Objet : Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » – Exercice 2023 : Adoption du Compte Administratif

Exposé :

Conformément à l'article L.2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit se retirer lors des débats relatifs aux comptes administratifs. Monsieur DEXET Emmanuel, Président, se retire donc.

Monsieur MASSY Jean-Marie, 8^{ème} Vice-Président, pour les affaires relatives aux finances et la mutualisation, prend la présidence pour le vote du compte administratif de l'année 2023, relatif au Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

	SECTIONS	
	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)
Dépenses	75 434.03	10 645.82
Recettes	62 152.50	8 306.01
Excédent de clôture		
Déficit de clôture		2 339.81

Accusé de réception en préfecture
137200750-20240305-D2024-03-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Délibération :

Après lecture dudit compte administratif, le Conseil Communautaire l'adopte de la façon suivante :

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,
Jean-Marie MASSY

